

tenue sous la présidence de Madame LASSERRE, assisté(e)
de Madame MICHEL et Madame CAMORALI, Conseillères
En présence de Monsieur LE FIBLEC, Rapporteur public
Madame ROSSETTI, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301127	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 23 février 2023 du maire de Rouffiac-Tolosan portant opposition à la déclaration préalable n° DP 03146223B0003 déposée par Mme X pour la réalisation d'une serre de jardin, d'une surface de 8,85m ² accolée à son habitation sur un terrain situé 87a, route de Montrabé (31180).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	COMMUNE DE ROUFFIAC-TOLOSAN	CABINET D'AVOCATS MONTAZEAU & CARA
02)	DOSSIER N° 2301572	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 26 janvier 2023 par laquelle le maire d'Oust a refusé l'imputabilité au service de la maladie de Mme X.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SCP CANTIER ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'OUST	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
03)	DOSSIER N° 2301685	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 25 janvier 2023 par lequel le président de la communauté de communes le Muretain Agglo a refusé l'imputabilité au service de la maladie de M. X.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BOMSTAIN Jonathan (Cour)
Défendeur	LE MURETAIN AGGLO	Maître HERRMANN Philippe (Cour)

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2301237	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 20 février 2023 du maire de Barbazan portant mise en demeure d'interrompre les travaux réalisés sur la parcelle cadastrée A67.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître COBOURG-GOZE Emile (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	COMMUNE DE BARBAZAN	Maître FAURE-TRONCHE Véronique (Cour)
05)	DOSSIER N° 2207421	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 3 septembre 2019 par lequel le maire de Castanet-Tolosan a délivré un permis de construire n° PC 03111319C0027 pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage sur un terrain situé route de Rebigue (31320), ainsi que la décision de rejet du recours gracieux du 13 novembre 2019.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame X	NAJJARIAN-DUPEY AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN	M. X
	Monsieur S	SCP ARCHE AVOCATS
06)	DOSSIER N° 2207422	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 14 février 2019 par lequel le maire de Castanet-Tolosan a délivré un permis de construire n° PC03111318C0065 pour la construction de deux maisons et deux garages sur un terrain situé route de Rebigue (31320), ainsi que la décision de rejet du recours gracieux du 10 septembre 2019.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame D	NAJJARIAN-DUPEY AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN	M. X
	Monsieur S	SCP ARCHE AVOCATS

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2401253	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 20 septembre 2023 par lequel le maire de Castanet-Tolosan a délivré un permis de construire modificatif n° PC 03111319C0027 M03 pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage sur un terrain situé 2bis, route de Rebigue (31320), ainsi que la décision de rejet du recours gracieux du 5 janvier 2024.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	NAJJARIAN-DUPEY AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN	M. X
	Monsieur S	SCP ARCHE AVOCATS

08)	DOSSIER N° 2507003	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 25 juillet 2025 du préfet de la Haute-Garonne portant expulsion du territoire français et fixation du pays de renvoi.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître GLORIES Jérémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE	Monsieur le préfet

Arrêté le 20/07/2026
La présidente du tribunal